



ANIMATION

CPJEPS – CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT – MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 10 candidats et pour le deuxième semestre 2023 :

- Taux de satisfaction stagiaires : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 6 présentés)
- Taux d'abandon : 16,66 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : /
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : /

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Personne en reconversion souhaitant se qualifier dans le domaine de l'animation, ayant un projet professionnel validé/confirmé dans les métiers de l'animation
- Réussir les tests de sélection

OBJECTIFS

Obtenir le – Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Mention animateur d'Activités et de Vie Quotidienne (CPJEPS AAVQ) :

- Connaître les différents publics
- Acquérir la méthodologie de projet
- Acquérir les différentes méthodes d'animation en fonction des tranches d'âge
- Connaître les différentes structures

CONTENU DE LA FORMATION

- **Positionnement pédagogique** (21 heures en centre)
- **UC1 – Bloc 1** : Participer au projet et à la vie de la structure (91 heures en centre et 88 heures en

entreprise)

- **UC2 – Bloc 2** : Animer les temps de vie quotidienne de groupes (91 heures en centre et 88 heures en entreprise)
- **Certification UC1 et UC2** (27 heures en centre + 7h de rattrapage)
- **UC3 – Bloc 3** : Concevoir des activités en direction d'un groupe (112 heures en centre et 104 heures en entreprise)
- **UC4 – Bloc 4** : Animer des activités (105 heures en centre et 104 heures en entreprise)
- **Certification UC3 et UC4** (7 heures en entreprise + 7h de rattrapage)
- **Soutien personnalisé** (70 heures en centre)
- **Appui à la Technique de Recherche d'Emploi** (21 heures en centre)

DURÉE

La formation dure 923 heures réparties en :

- 525 h d'enseignement théorique (434 h sans le soutien personnalisé et l'Appui à la Technique de Recherche d'Emploi)
- 398 h d'enseignement pratique

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériels de formation mis à disposition
- Formateur professionnels issus des métiers de l'animation

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- **1^{ère} situation certificative** : « Evaluation distincte des unités capitalisables 1 & 2 » dans l'organisme de formation
- Contenus : production d'un document écrit

personnel en 2 parties, suivi d'un entretien en 2 séquences distinctes.

- **2nde situation certificative** : « Evaluation distincte des unités capitalisables 3 & 4 » en structure d'alternance
- **Contenus** : production d'un document écrit personnel en 2 parties, mise en situation professionnelle (conduite de séance), suivis d'un entretien en 2 séquences distinctes.

Possibilité de validation partielle : oui

Durée de validité des blocs de formation : Il n'y a pas de durée de validité des UC validées.

Pour valider le CPJEPS et obtenir le certificat professionnel, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC).

Equivalence : Le CPJEPS se présente comme un diplôme initial aux métiers de l'animation et est classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification, il se place juste avant le BPJEPS.

Passerelles : La possession du CPJEPS AAVQ, permet à son détenteur de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Suite de parcours : BPJEPS

Débouchés : Le titulaire du CPJEPS AAVQ exerce dans différentes structures du secteur public ou privé : entreprise de l'animation, secteur du lien social et familial ou collectivité territoriale. Il peut occuper un poste d'animateur enfance/jeunesse, en accueil de loisirs, en séjour de vacances, socioculturel ou périscolaire.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration : <https://www.alaji.fr/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Formation uniquement accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par Pole Emploi ou la région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

16/04/2024

